



INFOS Botans

OCTOBRE 2022

MAIRIE DE BOTANS

03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

AFFOUAGISTES

Les personnes désirant faire de l'affouage doivent venir s'inscrire en mairie **avant le 15 novembre munies de leur attestation de responsabilité civile.**



Passé cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Il est rappelé que l'affouage est légalement réservé aux habitants de la commune pour leur usage personnel.




TRAVAUX CHEMIN PIETONNIER

Une liaison piétonne est en cours de création entre la place du village et le bois de la Bouloye.

PLAN DE FINANCEMENT	Hors Taxes	%
Montant total des travaux	32 052,40 €	100.00%
 PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022	7 000,00 €	21,84 %
 GRAND BELFORT Plan paysage	10 000,00 €	31,20%
Autofinancement	15 052,00 €	46,96 %

TRAVAUX RUE DES SOURCES

Les travaux de réfection de la chaussée Rue des Sources ont eu lieu la semaine du 26 au 30 septembre.

PLAN DE FINANCEMENT	Hors Taxes	%
Montant total des travaux	21 224,00 €	100.00%
 Subvention Du Conseil du Département	8 000,00 €	37,69%
Autofinancement	13 224,00 €	62,31%

CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 11 NOVEMBRE

L'Association Fraternelle des Anciens Combattants fête cette année ses cent ans.

Elle serait honorée de votre présence à la cérémonie du **11 novembre, à 11h au monument aux morts rue de Dorans à Bermont**, symbolisant la journée nationale de commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18 et d'hommage à tous les Morts pour la France.

Un vin chaud clôturera la cérémonie.



MEDAILLE D'HONNEUR

Monsieur le Sénateur Cédric PERRIN a remis samedi 1^{er} octobre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, à Madame Agnès RICHERT en remerciement du travail accompli en tant que conseillère municipale déléguée aux écoles et présidente du syndicat de l'école primaire.



REPARATIONS SUITE A L'EPISODE DE GRELE DU MOIS DE JUIN / BATIMENTS

COMMUNAUX

C'est l'entreprise « Véranda Rêve » de Botans qui est intervenue fin septembre pour réparer les verrières de la salle des fêtes endommagées suite à la grêle du mois de juin. Le montant des travaux s'élève à 7 980,50 € TTC.

TRAVAUX D'ELAGAGE

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du 2 novembre.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE, à l'entreprise :

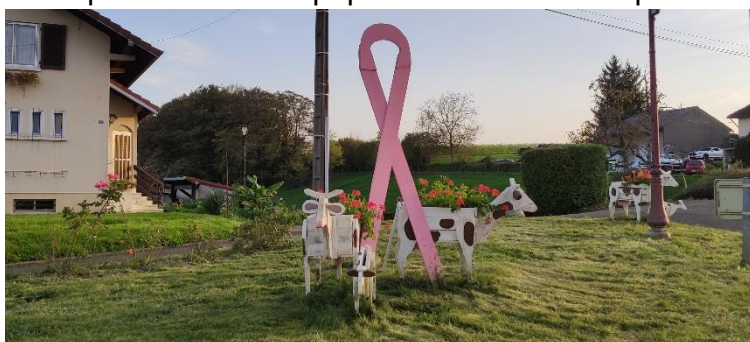
RAMBAUD FORET - 12 rue des premiers sapins 25580 LES PREMIERS SAPINS - 06 88 64 20 96

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR ALSACE - 15 avenue de Hollande - 68110 ILLZACH - 07 64 57 65 79)

COMMISSION FLEURISSEMENT : OCTOBRE ROSE

Des nœuds roses, symboles de la lutte contre le cancer du sein, ont été installés dans le village. Le conseil municipal remercie l'équipe du fleurissement pour son implication.



RENCONTRE AVEC LE DEPUTE

Vendredi 14 octobre, notre député Florian CHAUCHE est venu rencontrer les élus du conseil municipal.

ASSOCIATION LOU VEIL MELUN : NOEL DES ENFANTS 4 DECEMBRE 2022

L'Association « Lou Veil Melun » organisera son arbre de Noël :

Le dimanche 4 décembre à 15h, à la Salle des Fêtes de Botans.

Un spectacle de clown magicien sera présenté aux enfants.

Les enfants pourront venir accompagnés de leur famille, parents, grands-parents, frères et sœurs.

Un goûter sera offert au cours de l'après-midi.

Et bien sûr, le Père Noël sera présent pour rendre visite à nos tout-petits et distribuer tous ses cadeaux.

Pour tout renseignement : Mme Séverine HENRY

Tél : 06.99.87.01.78

Mail : louveilmelun@gmail.com



DECHETS MENAGERS : LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE / JANVIER 2023

À compter du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac de tri. Objectif : trier plus pour recycler plus !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés du papier et des emballages en métal et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, des méthodes de recyclage ont été testées et développées : il a fallu moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé, etc. Aujourd'hui, les solutions existent et pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Nouvelles consignes de tri

Les nouvelles consignes de tri sont désormais plus simples. Pots de yaourt, pots de crème, films, sachets, barquettes, tubes de dentifrice... Si c'est un emballage, plus de doute : déposez-le dans le bac de tri ! Il est inutile de le laver, il suffit de bien le vider et de le déposer en vrac dans le bac (surtout pas dans un sac).

Attention : les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

Le tri : première barrière à la pollution

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets comme des arrosoirs, des canalisations (tuyaux), des sièges auto pour enfants, bancs publics. Ce système permet d'économiser l'énergie et de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

EN 2023, FINI LA PRISE DE TÊTE !

100% DES EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE



👍 AU 1^{ER} JANVIER 2023
ON VOUS SIMPLIFIE LE TRI !

→ Les bons gestes sur : grandbelfort.fr



CITEO | GRAND BELFORT **B**



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos Animaux

De rente et/ou de loisir

Une obligation pour tout détenteur de bovins, ovins, caprins, porcins, équidés et volailles
dès le premier animal détenu
que ce soit un animal d'élevage ou de compagnie
pour prévenir des maladies.

Où se déclarer ?



Pour les particuliers détenant des bovins, ovins, caprins et porcins, la déclaration se fait auprès de l'Établissement de l'Élevage De Franche-Comté (EDE FC) rue des entreprises BP65 25410 Velesmes-Essarts, 03.81.82.67.00.

Pour les détenteurs d'équidés (cheval, poney, âne...), la déclaration se fait sur le site de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation: ifce.fr



Pour les détenteurs non professionnels de volailles, la déclaration se fait sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr via le formulaire cerfa 15472

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
2 place de la Révolution Française – CS 239
90004 BELFORT Cedex
Téléphone : 03.84.21.98.50
Mél : ddetspp@territoire-de-belfort.gouv.fr